

# RENDEZ-NOUS LA CARTE DE RÉSIDENT !



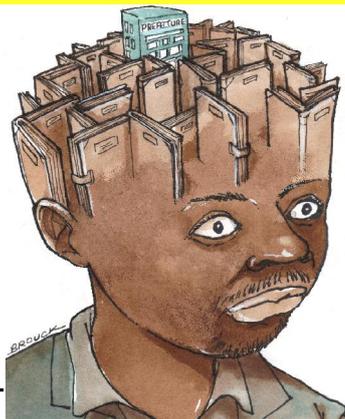
POUR L'INSERTION CONTRE LA PRÉCARITÉ  
POUR L'OUVERTURE SUR LE MONDE POUR L'ÉGALITÉ



Ce livret a été réalisé en juin 2015 par le Collectif du Livre Noir 93  
avec le soutien des associations et organisations syndicales suivantes :

ASTI 93, Anacaona Droits humains Haïti, Auber sans la Peur, Collectif SP Livry Gargan, Coordination de lutte des SP 93, Ensemble vivre, travailler et coopérer, Femmes en lutte 93, GISTI, La Cimade IDF, Ligue des droits de l'Homme 93, MRAP 93, RESF 93, Romeurope 93, Secours Catholique, UD Solidaires 93.

# La situation actuelle des étrangers, avec et sans-papiers : Précarité et arbitraire pour le plus grand nombre !



## **Se soigner sans manger ?**

Ahmed est le papa d'une enfant gravement malade qu'il est venu faire soigner à Paris. Mais la préfecture ne lui a délivré que des autorisations provisoires de séjour, sans autorisation de travailler ! Quant à la maman, elle a dû rester en Algérie...

## **La carte de résident : pas pour Oumar...**

Il est en France en situation régulière depuis 14 ans ! Il travaille depuis 6 ans dans un grand hôtel parisien, où il est très apprécié. Beau parcours d'intégration. Mais la préfecture lui refuse depuis des années la carte de résident ! Motif : il est en CDD et réside en foyer !

## **Droit de vivre en famille ?**

M. est un jeune homme venu rejoindre il y a quatre ans sa mère et sa soeur (en situation régulière). Mais il s'est heurté à un refus ! Et sans papiers, comment espérer une formation et un travail ? Comment mener une vie décente ?

## **Victime des lenteurs de l'administration !**

A 18 ans, elle veut régulariser sa situation. Trois passages en préfecture pour parvenir à récupérer un formulaire. Puis elle rassemble les documents, dépose son dossier, attend le rendez-vous. Les mois passent. Lorsqu'un rendez-vous lui est fixé, elle vient d'avoir 19 ans. Trop tard au gré de la préfecture : rejet de sa demande !

## **□ Les migrations sont une donnée permanente de l'histoire**

Aujourd'hui comme hier les migrants fuient la misère ou la guerre et viennent en France chercher du travail - pour survivre dans un premier temps, puis construire un avenir meilleur pour leurs enfants. Certains ont déjà dans notre pays des attaches familiales ou personnelles.

Le nombre des migrants n'est pas plus élevé aujourd'hui qu'hier, mais c'est le regard sur eux qui a changé. Qu'ils aient obtenu un droit au séjour ou qu'ils en soient privés, ils subissent des situations indignes, les angoisses de la précarité, la constante dégradation des conditions d'accueil, quand ce n'est pas le racisme et les violences policières.

## **□ Avoir des papiers ne préserve pas de la précarité**

La carte de séjour temporaire d'un an est devenue la norme, la carte de résident l'exception, un privilège dont ne bénéficient même pas les parents d'enfants français, les conjoints de Français, ni ceux et celles qui sont installés depuis de très longues années en France. Pire, certaines personnes n'obtiennent que des autorisations provisoires (trois à six mois) ou des titres «visiteurs» dont aucun n'autorise à travailler .

Ces cartes temporaires peuvent être retirées ou non renouvelées si la situation vient à changer. Un changement professionnel, une séparation, un divorce, un décès, peuvent ainsi remettre en cause le droit au séjour. Avec une carte de séjour temporaire, comment travailler, se loger, obtenir des prêts bancaires; bref vivre normalement !

La carte de résident, valable 10 ans, n'est attribuée qu'au compte-gouttes, selon le pouvoir discrétionnaire de l'administration. La logique qui avait présidé à sa création en 1984 est inversée : alors que la garantie de stabilité du séjour était conçue pour faciliter l'intégration, les migrants sont désormais maintenus dans une situation précaire aussi longtemps qu'ils ou elles n'ont pas donné des gages d'intégration, un parcours qui peut durer des années.

## **□ Etre privés de papiers, c'est subir la misère et l'exploitation**

Les "sans-papiers" travaillent, consomment et parfois paient des impôts. De nombreux secteurs économiques tournent grâce à eux. Pourtant, maintenus dans l'illégalité par l'Etat, ils ne peuvent contribuer au système de protection sociale et restent la proie de patrons voyous qui les exploitent et augmentent l'évasion fiscale. Pour eux, faute de carte vitale, reste l'Aide Médicale d'Etat.

En Seine-Saint-Denis comme ailleurs, relégués dans des logements souvent indignes, ils peinent à faire scolariser leurs enfants, hésitent à se faire soigner, n'accèdent pas aux droits sociaux élémentaires. Une situation dont sont aussi victimes les Roms, alors que beaucoup sont citoyens de l'UE.

## **□ La régularisation : un long parcours face à l'arbitraire**

Obtenir un titre de séjour dépend trop souvent de l'arbitraire administratif, après le montage de dossiers lourds et complexes.

A Bobigny comme au Raincy, il faut subir, dans une angoisse quotidienne, les absurdités du système (des bulletins de salaire sont exigés pour obtenir un titre de séjour donnant droit au travail), les pratiques illégales (exigence de documents supplémentaires, non délivrance de récépissés, etc), les inégalités de traitement d'un guichet ou d'un service à l'autre, une logique de la méfiance et du soupçon, des délais interminables pour les réponses...

**Aujourd'hui : trop d'atteintes aux droits et à la dignité des personnes !**

# Le projet de réforme du gouvernement : Il ne règle rien et ajoute de nouvelles atteintes aux droits !

Le gouvernement a présenté le 23 juillet 2014 un projet de loi relatif à l'entrée et au séjour des étrangers en France qui, loin de faciliter leur accueil et de sécuriser leur parcours, les maintiendra encore davantage dans la précarité et les soumettra encore davantage à l'arbitraire de l'administration. Tous les dispositifs prévus contribuent à établir des discriminations et à privilégier la fermeture des frontières.

## ❑ Les titres de séjour prévus : encore plus de précarité

Un étranger devra d'abord obtenir un titre temporaire d'un an. Aussi difficile qu'avant et même plus : le projet de loi ne reprend pas les avancées de la circulaire Valls du 12 novembre 2012.

Ensuite, si cet étranger a eu un titre « Vie privée et familiale », il aura droit à un titre pluriannuel de 4 ans, mais la carte de résident de 10 ans ne suivra pas automatiquement. Il pourra de nouveau se voir délivrer une carte de 4 ans, ou même revenir à la carte d'un an s'il a changé de statut.

- S'il est parent d'enfant malade, il n'aura droit qu'à une autorisation provisoire de séjour et s'il est lui-même malade, sa carte sera limitée à la durée des soins.
- S'il est conjoint de Français ou parent d'enfant français, la durée de son titre sera seulement de deux ans...

## ❑ Le règne du soupçon : un contrôle permanent

À tout moment, l'étranger titulaire d'une carte de séjour temporaire ou pluriannuelle devra pouvoir justifier qu'il répond toujours aux conditions fixées pour la délivrance de son titre si l'administration le lui demande.

Obsédées par les risques de fraude, les préfectures pourront obliger les administrations et organismes privés (impôts, sécurité sociale, établissements scolaires, établissements de soin, fournisseurs d'énergie ou opérateurs de télécommunication...) à leur transmettre les données concernant les étrangers.

## ❑ Expulsion du territoire : encore plus de facilité

Dans certaines situations, le délai de recours contre une Obligation de quitter le territoire (OQTF) ne sera plus que de 7 jours au lieu de 30. Cette OQTF s'accompagnera d'une Interdiction de retour sur le territoire français (IRTF) qui pourra aller jusqu'à trois ans. Des mesures visent de fait les populations roms : OQTF ou interdiction de circulation en France s'il y a menace à l'ordre public, notion vague qui peut inclure des faits d'une gravité toute relative.

Les préfets pourront continuer à utiliser rétention ou assignation à résidence avec en plus la possibilité de demander à la police d'aller chercher l'étranger chez lui pour le conduire à l'avion. Enfin l'accès au juge des libertés et de la détention est maintenu au 5<sup>e</sup> jour de la rétention, ce qui permet d'expulser de nombreux étrangers avant même le contrôle de ce juge sur la légalité de leur interpellation et de leur placement en rétention.

## ❑ Silence sur les critères de régularisation

Les critères de régularisation fixés par la circulaire Valls pour les parents d'enfants scolarisés, les conjoints de personnes en situation régulière, certains jeunes majeurs, les personnes pouvant prouver une activité professionnelle ne sont pas repris dans le texte. Le retour à une régularisation de plein droit pour les personnes qui résident en France depuis plus de 10 ans n'est pas envisagé, de même que la régularisation des travailleurs sans papiers ou l'attribution d'un titre pérenne aux jeunes majeurs scolarisés arrivés après 16 ans.

## Et le droit d'asile ?

La loi sur l'asile qui va être bientôt définitivement adoptée durcit aussi la situation des demandeurs d'asile : accélérant les procédures, instaurant un juge unique, elle vise à faciliter l'expulsion systématique des déboutés et prive les demandeurs d'asile de garanties élémentaires.

## Un pas de plus vers la société de surveillance ?

L'article 25 du projet pousse à l'extrême la logique du soupçon : pour contrôler l'exactitude des déclarations et l'authenticité des pièces fournies par les étrangers ,  
- on organise une intrusion sans limites dans la vie privée, sans possibilité de contrôle ou de recours ;  
- on remet en cause le secret professionnel des travailleurs sociaux ;  
- on va pousser une population fragile à se détourner des lieux où elle pourrait recevoir aide ou soins.  
Un ballon d'essai pour étendre à toute la société la logique du fichage et de la surveillance ?



**Demain : des étrangers toujours plus précaires, des libertés bafouées ?**

# Refusons ce projet de réforme ! Rendez-nous la carte de résident !

## ❑ Terre d'accueil ou terre d'immigration forcée ?

La France a de tout temps « accueilli » des étrangers, et souvent parce qu'elle avait besoin de leur force de travail. Avec le temps, nombre d'entre eux se sont « fondus » dans la société française tandis que d'autres restaient discriminés pour leur couleur de peau, leur culture, leur religion.

Des mouvements sociaux et des luttes comme la Marche pour l'Égalité et contre le racisme (1983) ont permis des avancées et en particulier l'instauration de la carte de résident de 10 ans (1984).

D'autres mobilisations ont marqué l'histoire récente : les luttes des sans-papiers de 1997-98, avec de nombreuses occupations d'églises (dont Saint-Bernard) et grèves de la faim ; dans notre département l'accueil-occupation de la Basilique de Saint-Denis en 2002 avec le soutien de son curé, le père Bernard Berger ; l'action du Réseau Education Sans Frontières depuis 2004 et les grèves des travailleurs sans-papiers avec le soutien de plusieurs syndicats de salariés.

Aujourd'hui, la place et le rôle des migrants dans notre société ne peuvent plus être contestés. Et pourtant des gouvernements européens, des courants politiques, pas seulement d'extrême droite, les présentent encore comme une menace. Loin de les accueillir, les Etats développent une politique de plus en plus répressive à leur égard, comme le montrent les violences inadmissibles contre les migrants expulsés de La Chapelle, frappés au lieu d'être soignés, pourchassés au lieu d'être aidés...

## ❑ Cette politique répressive est inutile et coûteuse

Un coût humain d'abord, avec des milliers de morts en Méditerranée et dans le désert du Sahara. L'argent dépensé dans Frontex l'est en pure perte. Ce système aboutit à enrichir les passeurs et réseaux mafieux, car plus l'entrée en Europe est difficile, plus le recours aux passeurs devient incontournable. Mais cette politique n'empêchera jamais des hommes et des femmes de risquer leur vie. La seule réponse est la liberté de circulation.

Et en France, que dire du budget annuel des charters, des centres de rétention, des fonctionnaires des préfectures, des policiers, des rafles, de la machine judiciaire... ? Sans compter le manque à gagner du travail au noir subi par la plupart des sans papiers.

## ❑ Une autre politique est possible, plus juste et plus humaine

- Parce que les immigré-e-s participent à la vie économique de la France, qu'ils/elles construisent ses routes, ses bâtiments privés ou publics, assurent la sécurité, soignent les malades, gardent les enfants, s'occupent des personnes âgées ;
- Parce qu'une politique fondée sur le travail au noir et la précarité touche autant les étrangers que les français, au seul profit de leurs employeurs ;
- Parce que les immigrés participent au rayonnement de la France par leurs talents, au risque d'en priver leur pays d'origine ;
- Parce qu'ils/elles nous ouvrent au monde par leur culture, leur musique, leur cinéma, leur littérature...

**Refusons une politique fondée sur l'exclusion, la précarité et la surveillance !  
Ni un problème ni une menace, les étrangers sont une richesse.  
La carte de résident de 10 ans : c'est leur droit à tous  
et toutes, c'est le devoir de la France !**

«Les immigrés suivent naturellement le chemin emprunté par leur pétrole, leurs bois, leurs minéraux, leurs richesses culturelles et j'en passe...

*Le dénuement et la pauvreté qui frappent l'Afrique ne sont pas une fatalité. Ils sont entretenus par un système mondial indubitablement égoïste et savamment orchestré avec des ramifications dans tous les pays et tous les domaines. »*

Agathe Mabiala, Congo



En hommage à Tignous, dessinateur militant, qui nous avait offert ce dessin...

*Comment ne pas mettre en rapport :*

- les 48 milliards d'euros payés par la France en prestations sociales,
- et les 60 milliards que rapporteraient les impôts et cotisations sociales qui seraient payés par les étrangers s'ils étaient régularisés ?

*Rapport remis en 2009 au Ministère des affaires sociales par le collectif dirigé par le Professeur Xavier Chojnicki (Université de Lille).*